

PEILLONNEX
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

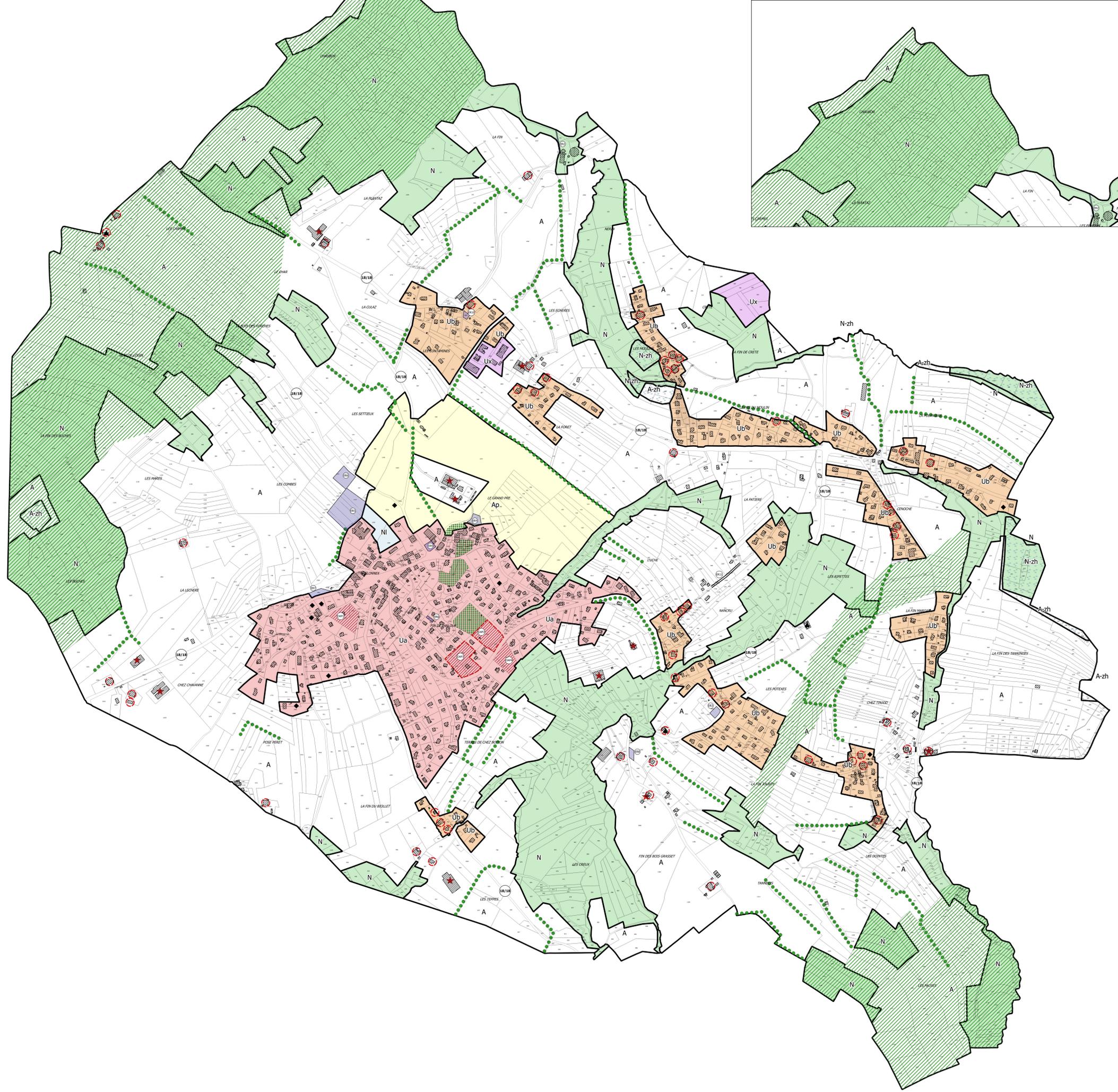
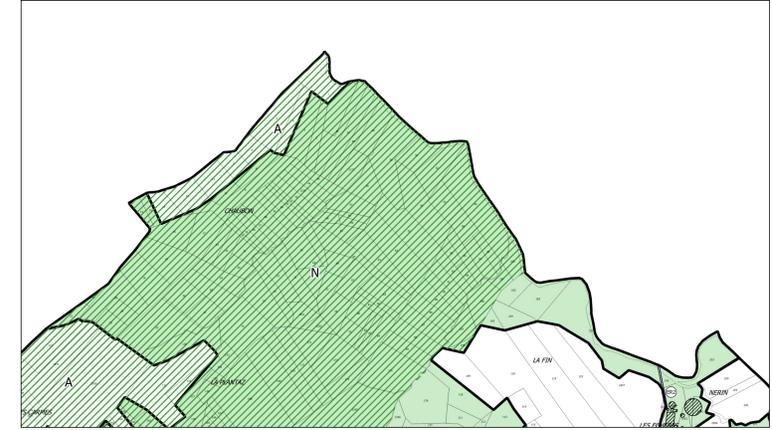
PLAN DE ZONAGE

Échelle 1:4 000^e

4.2.1. ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal du :	PROJET APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal du :
17 juillet 2018	22 juillet 2019

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51



Légende

Zones urbaines

- U : secteur d'urbanisation
- Ua : secteur d'urbanisation du village
- Ub : secteur d'urbanisation des hameaux
- Ux : secteur à vocation économique

Zones agricoles

- A : secteur agricole
- A-zh : secteur agricole à protéger en raison de la présence d'une zone humide
- Ap : secteur agricole à préserver pour conserver la vue sur le piteuré

Zones naturelles

- N : secteur naturel
- N-zh : secteur naturel à protéger en raison de la présence d'une zone humide
- Nl : secteur naturel de loisirs

Règlements particuliers

- Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (cf. document n°3).
- Emplacements réservés.
- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre.
- Élément bâti remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Jardins urbains à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Haies remarquables à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Corridor écologique
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11-2° du code de l'urbanisme
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme
- Distance de recul (en mètre) par rapport à l'axe des routes départementales

Prise en compte des risques

- Secteur concerné par des risques naturels forts : inconstructible.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Pénétration d'un chemin piéton	100 m ²
ER2	Commune	Chemin piéton et passerelle	200 m ²
ER3	Commune	Aire de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif	600 m ²
ER4	Commune	Stationnement	860 m ²
ER5	Commune	Equipements publics	8 300 m ²
ER6	Commune	Extension du cimetière	2 400 m ²
ER7	Commune	Stationnement	900 m ²
ER8	Commune	Bassin réserve incendie	400 m ²
ER9	Commune	Aménagement d'espaces publics	600 m ²
ER10	Commune	Aire de tir adhésif	300 m ²
ER11	Commune	Élargissement de la VC n°4 de Nancru	250 m ²